



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 7

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD.

Absents excusés : M. Bruno DEHAYE (pouvoir à Mme Corinne RIGAUD), Mme Elodie CADIOU, Mme Stéphanie JEULIN

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 15 mars 2023

Date d'affichage : 15 mars 2023

Objet de la délibération : BUDGET Compte administratif 2022

Thierry PASCAL, adjoint délégué aux finances, est élu président de séance à l'unanimité pour présenter le compte administratif 2022.

Exercice : 2022 POISVILLIERS (euros)

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat exercice</i>
Investissement	102 653,32	96 260,04	-6393,28
Fonctionnement	230 113,61	275 146,06	+45 032,45
Totaux	332 766,93	371 406,10	+38 639,17

Résultat de clôture de l'exercice (voir tableau A14 du compte de gestion 2022)

	<i>Résultat de clôture (exercice Précédent)</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat exercice</i>	<i>Résultat clôture</i>
Investissement	-21 751,05		-6393,28	-28 144,33
Fonctionnement	100 605,82	-48 665,70	+45 032,45	96 972,57
Totaux	78 854,77	-48 665,70	+38 639,17	68 828,24

Les comptes sont en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie principale de Chartres métropole.
Le maire se retire afin que le conseil puisse procéder au vote du compte administratif 2022.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

-CONSTATE la concordance avec le compte de gestion.

-APPROUVE le compte administratif du budget 2022.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 22 mars 2023

Le Maire, Marie BOURGEOT

